

MODALITES PENSION TRAVAIL

Vous pensez à me confier votre cheval pour son éducation et je vous en remercie.
Pour toutes correspondance, merci de privilégier mails ou SMS.

Vous trouvez ci-dessous toutes les étapes à suivre :

Etape 1 : me rencontrer

- Prendre RDV sur www.lescrinsdelor.fr onglet ME RENCONTRER
- ou SMS pour convenir ensemble d'un entretien téléphonique

Etape 2 : confirmer votre choix par mail

- y indiquer votre nom/prénom/adresse postale/téléphone
- Le nom du cheval, sa date de naissance et son numéro SIRE
- Indiquer la période souhaitée (ajustable par la suite selon les disponibilités de chacun)

Etape 3 : suite à ce mail pour recevez en retour

- La facture pour réserver la place grâce à un versement de 20% d'arrhes soit 110€
- Le contrat de mise en pension travail

Etape 4 : réservation de la place

- Vous faites un virement afin de réserver votre place
- Nous affinons ensemble la période souhaitée
- Vous vérifiez que le cheval sera bien à jour et couvert par les vaccins obligatoires (se référer au contrat) le jour de son arrivée

Etape 5 : arrivée du cheval

- La totalité de la facture doit être réglée au plus tard le jour de l'arrivée du cheval (chèque ou virement)
- Ramener le contrat complété, parapher à chaque page et signé en 2 exemplaires
- Le carnet du cheval

Etape 6 : début du travail

- Comme convenu dans le contrat, vous ne pourrez pas manipuler votre cheval ni assister aux séances pendant quelques temps
- A mon feu vert, vous commencerez par assister aux séances expliquées et y participer
- Il faudra pour cela aller sur www.lescrinsdelor.fr onglet RESERVATIONS ET SERVICES, et réserver vos créneaux « Education de mon cheval »
- Petit à petit vous travaillez en autonomie, avec quelques séances correctives si nécessaire

GENERALITES

- Inutile de prévoir d'emmener le matériel de votre cheval
- En cas de prolongement du contrat, le règlement du mois suivant doit être effectué au plus tard le 20 du mois précédent. Le paiement valant renouvellement tacite, un nouvel avenant au contrat n'est pas nécessaire